



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

la relance de l'éducation artistique et culturelle dans l'académie de Reims

mardi 4 mars 2008



En Champagne-Ardenne, le rectorat et la DRAC s'appuient sur une expérience qui a permis de créer, depuis plusieurs années, les conditions de la rencontre des élèves (du primaire jusqu'au lycée) avec les œuvres et les artistes mais aussi d'intensifier la fréquentation des lieux culturels, avec le soutien des collectivités territoriales, régionale et départementales.

En 2007, **50 130 élèves** ont été touchés par une action d'éducation artistique et culturelle menée dans le cadre scolaire.

> **11 395** ont pu participer à des ateliers, des projets artistiques globalisés (PAG), ou bénéficier d'enseignements à option culturelle théâtre ou cinéma, de résidences d'artistes accueillis au sein des lycées et collèges.

> **38 735** étaient concernés par le programme d'éducation à l'image "Ecole, collèges, lycées au cinéma".

Trois cahiers des charges signés ce mardi 4 mars permettent de développer cette politique culturelle commune.

Ils sont conçus pour favoriser le travail en commun des équipes pédagogiques et des structures artistiques et s'inscrivent dans le cadre des projets des établissements scolaires, particulièrement ceux situés dans les territoires éloignés des ressources culturelles.

Ils s'organisent autour de **trois dispositifs**.

► **les projets artistiques globalisés (PAG)** qui peuvent rassembler plusieurs classes d'un ou plusieurs établissements, en lien avec des structures culturelles de référence.

► **les résidences d'artistes** Des artistes développent sur l'année scolaire un projet artistique qui donne lieu à de nombreux échanges, dans et à l'extérieur de l'établissement.

► **les enseignements à options** Les options artistiques et culturelles des lycées sont renforcées sur la base d'un partenariat des équipes pédagogiques avec les structures artistiques et culturelles de référence.

le recteur de l'académie de Reims et le directeur régional des affaires culturelles renforcent la politique régionale d'éducation artistique et culturelle.